

VILLE DE
RIORGES

N° 3_4

OBJET :

CADRE DE VIE-COMMERCE-
ARTISANAT-DEVELOPPEMENT
DURABLE

ACQUISITION D'UN LOCAL
APPARTENANT AUX
CONSORTS BOURGEAT

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 6 JUILLET 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 7 juillet 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Valérie MACHON, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD Roland DEVIS Nicole AZY Pierre BARNET Valérie MACHON	Michelle BOUCHET Bernard JAYOL Véronique MOUILLER Alain ASTIER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ACQUISITION D'UN LOCAL
APPARTENANT AUX CONSORTS BOURGEAT
APPROBATION**

Isabelle BERTHELOT, conseillère municipale, déléguée au commerce et à l'artisanat, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de sa politique de soutien à la redynamisation économique et commerciale du secteur de Riorges Centre, la ville reste attentive aux évolutions et aux opportunités foncières.

Françoise et Christine BOURGEAT ayant été respectivement, la première coiffeuse et la seconde esthéticienne, à Riorges Centre à partir des années 1980, ont mis fin à leur activité en janvier 2013. En conséquence, une discussion amiable avec la commune s'est tenue pour la cession du lot n° 2 de la parcelle cadastrée sous le n°135 de la section AT, d'une surface utile de 61 m² au rez-de-chaussée et de 55 m² à l'étage, sise place Centrale.

Un accord est intervenu avec les propriétaires pour une cession au prix de 70 000 € (soixante-dix mille euros).

Un avis de France Domaine sur la valeur vénale a été rendu sous la référence 2016-184V1387."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition du lot n° 2 de la parcelle AT 135 appartenant aux consorts BOURGEAT ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître BUGNET, notaire à Riorges et maître BOZZACO-COLONA, notaire à Feurs.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 7 juillet 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170706-3_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

Publication : 07/07/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN